



Stuart Aronovitch

Associé

T 514.954.2549
F 514.954.1905
Montréal
SAronovitch@blg.com

[Différends en matière d'emploi](#)

[Griefs et arbitrages](#)

[Droits de la personne](#)

[Défense des droits devant les commissions
des relations du travail](#)

[Harcèlement au travail](#)

La pratique de Stuart Aronovitch englobe divers aspects du droit du travail et de l'emploi et des **droits de la personne**, et porte tout particulièrement sur les **contrats de travail** et les litiges connexes. Il donne des conseils stratégiques sur les sujets suivants :

- Gestion des ressources humaines, y compris du rendement
- Mesures disciplinaires
- **Congédiements**
- Restructuration
- Questions de droit du travail et de l'emploi découlant d'opérations commerciales

Stuart est un plaideur chevronné qui représente ses clients devant les tribunaux civils et administratifs, y compris le Tribunal administratif du travail, des arbitres de griefs, la Cour supérieure du Québec et la Cour d'appel du Québec.

Expérience

- Représente des employeurs devant le Tribunal administratif du travail dans le cadre de litiges qui portent sur les normes du travail, ce qui comprend notamment des plaintes pour congédiement injustifié, pratiques interdites et harcèlement psychologique
- Représente des employeurs devant les tribunaux civils à l'égard de poursuites pour renvoi injustifié
- Représente des employeurs dans des procédures d'injonction qui portent sur des clauses restrictives et la protection de renseignements confidentiels
- Représente des employeurs devant la Commission des droits de la personne du Québec

- Rédaction de contrats de travail complexes, notamment des contrats d'emploi de cadres, des clauses de changement de contrôle et des clauses restrictives
- Représente des employeurs devant des arbitres de griefs dans des causes qui ont trait au congédiement, à la discipline et à l'interprétation des conventions collectives
- Conseille des employeurs dans le cadre d'enquêtes en milieu de travail
- Donne des formations spécialisées aux employeurs et à leur personnel
- Conseille des clients quant aux questions du droit du travail et de l'emploi dans diverses opérations commerciales

Perspectives et événements

- Auteur, « Politique de vaccination obligatoire en milieu de travail : Un aperçu pour les employeurs canadiens », article de BLG, août 2021
- Auteur, « Sortir du confinement lié à la COVID-19 : enjeux et défis qui attendent les employeurs canadiens », article de BLG, avril 2020
- Auteur, « Contentious Labour Relations a Factor in Evaluating Employer Decisions During a Strike », article de BLG, avril 2018
- Présentateur, « Recording in the Workplace and Managing Meetings with Employees », conférence annuelle de BLG en Droit du travail et de l'emploi, 2017
- Presenter, "Recording in the Workplace and Managing Meetings with Employees," BLG's Annual Conference on Labour and Employment Law, 2017
- Présentateur, « Fraud and Embezzlement in the Workplace: How to avoid the pitfalls », conférence annuelle de BLG en Droit du travail et de l'emploi, 2016
- Présentateur, « Règlement des conflits de travail : trouver une solution qui convient à toutes les parties », petit-déjeuner causerie de BLG en Droit du travail et de l'emploi, 2016

À l'extérieur de BLG

Activités professionnelles

- Membre, Barreau du Québec
- Membre, L'Association de droit Lord Reading

Activités communautaires

- Membre du conseil d'administration, Académie Centennial
- Ancien administrateur, Association de droit Lord Reading

Prix et marques de reconnaissance

- Reconnu dans l'édition 2025 (et depuis 2024) de la publication *Best Lawyers in Canada* (dans la catégorie Droit du travail et de l'emploi)
- Reconnu dans le numéro 2025 (et depuis 2021) de la publication *The Canadian Legal Lexpert® Directory* (Droit du travail)

Admission au Barreau et formation

- Québec, 1994
- B.C.L./LL.B., Université McGill, 1993
- B.A., Université McGill, 1989

BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

blg.com